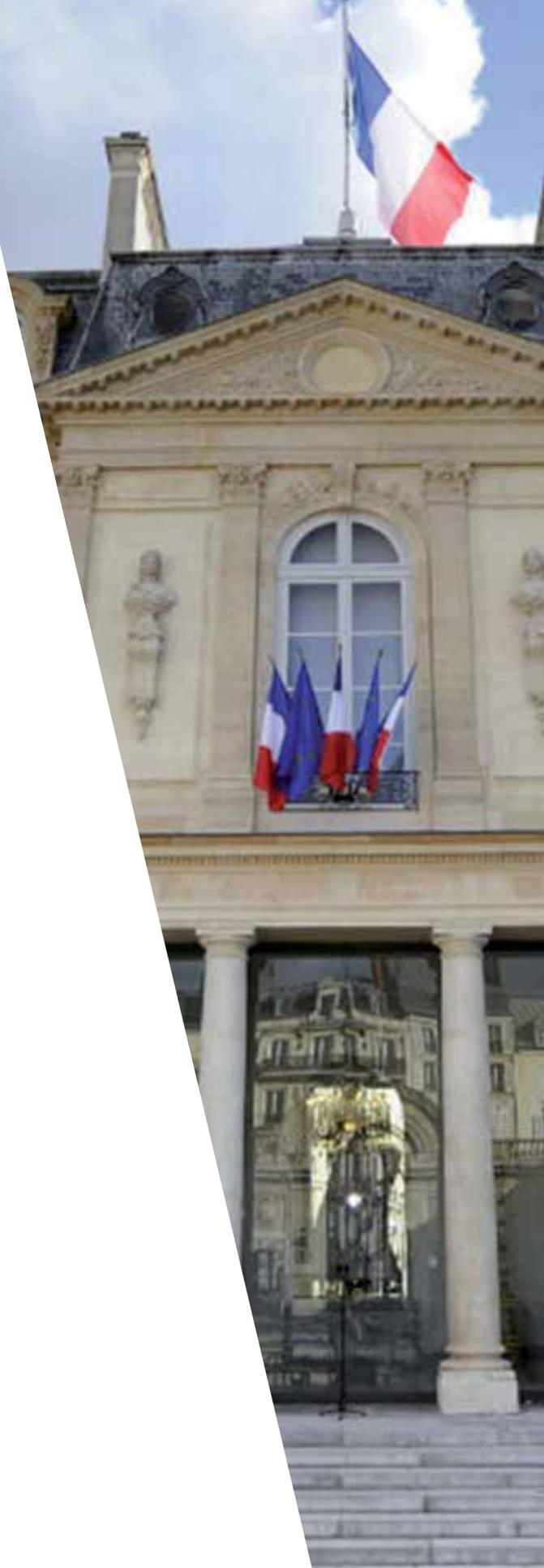


Ce n'est pas sans raison que la méfiance s'est installée entre les citoyens et la classe politique. C'est d'abord la suite logique de l'enfermement de nos dirigeants politiques dans le microcosme du pouvoir, avec ses privilèges et ses protections. Mais c'est aussi le juste retour de leurs difficultés à maîtriser les nouveaux enjeux économiques et écologiques, mais aussi sociétaux, qui déterminent notre avenir. Et le débat précédant les élections présidentielles a permis de vérifier cette réalité-là.

En effet les programmes des candidats ont rarement fait mention de la nécessité de refonder nos modèles de citoyenneté et de solidarité pour bâtir un nouveau projet de société. C'est la raison pour laquelle nous publions dans ce numéro sous forme de cahier spécial le manifeste de l'Odas "Pour une nouvelle citoyenneté" qui formule diverses hypothèses aptes à réhabiliter liens et repères (voir page 23 et suivantes).

Et pour accompagner ces préconisations d'une réflexion complémentaire sur la solidarité, nous vous livrons en avant-première des extraits portant sur les politiques d'insertion du prochain ouvrage de Jean-Louis Sanchez *Fraternité : le projet politique*.

Il est regrettable que cette problématique n'a été abordée que par un seul candidat à travers la proposition sur le revenu universel, thème sur lequel *Le Jas* reviendra dans un prochain numéro.



CE QUE DOIT FAIRE LE PROCHAIN PRÉSIDENT EN MATIÈRE D'INSERTION

A lors que le développement du chômage aurait dû entraîner un regain d'intérêt pour les politiques d'insertion, seul le renforcement du contrôle des bénéficiaires de minima sociaux semble d'actualité. Bien que toutes les études aient démontré l'impact marginal des fraudes en matière sociale, le discours politique tend à en faire une priorité. On s'éloigne ainsi de plus en plus de la philosophie initiale de l'insertion, qui imputait la responsabilité de l'enlèvement dans l'exclusion non pas aux personnes elles-mêmes mais principalement à leur environnement.

Car l'échec du RMI, comme l'échec du RSA, n'est pas dû aux modalités des dispositifs ni au déficit d'implication des bénéficiaires, mais bien à l'absence d'emplois, et plus précisément d'emplois de proximité. En effet, la plupart des bénéficiaires du RSA n'ont guère la possibilité matérielle d'envisager de s'éloigner de leur lieu de vie pour retrouver une activité professionnelle. C'est donc d'abord vers le développement d'emplois de proximité que les efforts doivent porter si l'on veut faire taire ceux qui continuent d'ignorer la coïncidence absolue entre courbe de l'emploi et courbe de l'exclusion.

FINANCER L'EMPLOI PLUTÔT QUE L'ASSISTANCE



Fort heureusement, c'est dans la proximité que l'on peut trouver de nouveaux gisements d'emplois. Comme l'avait pressenti en 2004 Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, qui avait osé préconiser la création d'un million d'emplois de proximité "aidés" ou "non aidés". C'est d'ailleurs sur une hypothèse similaire que s'appuie Jeremy Rifkin pour proposer un nouveau modèle de développement émanant de chaque territoire et de chaque habitant. Avec la conviction que c'est avant tout dans la proximité que le changement de comportement peut être encouragé, pour faire de chaque difficulté (le vieillissement de la population, le désordre environnemental, l'automatisation des services etc.) une opportunité.

Loin d'être une utopie, cette perspective pourrait consolider les services à la personne, favoriser la création de très nombreux emplois dans les travaux publics et permettre la réouverture de commerces en zone rurale. Des choix qui pourraient être

facilités par un recours accru à l'économie sociale et solidaire. Faut-il rappeler que les initiatives les plus audacieuses en matière de recyclage des déchets ou des matériaux ont été lancées par ces opérateurs avec le soutien des autorités locales ?

Le moment est donc venu de réorienter une partie des aides nationales, accordées souvent sans discernement, vers des démarches mieux ciblées, dont certaines ont déjà été expérimentées. C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne le revenu minimum d'activité (RMA). Celui-ci avait été créé par la loi 2003-1200 du 18 décembre 2003, pour mieux impliquer les employeurs privés dans l'insertion. Le RMA permettait en effet le financement d'une partie de la dépense, garantissait un accompagnement des salariés, et s'avérait doté de nombreuses vertus (rapidité, simplicité). Et en raison de son succès, cela générait un certain nombre d'espoirs pour toutes les équipes locales en charge de l'insertion. Or il sera abandonné cinq ans plus tard, sans autre justification que celle du changement pour le changement.

Le rétablissement du RMA pourrait ainsi permettre le développement d'emplois, non seulement au sein des entreprises, mais aussi des associations. Ils pourraient être à temps plein ou à temps partiel et financés par la réorientation des crédits consacrés à l'allocation du RSA, l'utilisation de crédits de formation et le prix payé par les bénéficiaires de la prestation. Cette dynamique aurait ainsi le mérite de s'attaquer enfin à la question inquiétante de la disparition des emplois non qualifiés, due à la régression de la présence humaine dans les espaces publics, dans les immeubles (privés de gardiens par exemple), dans les transports, et dans les commerces de proximité, mis à mal par l'explosion du e-commerce qui détruit bien plus d'emplois qu'il n'en crée...

Cette proposition est d'autant plus réaliste que la destruction d'emplois de proximité ne trouve même pas sa justification dans de substantiels gains économiques, comme le montre l'exemple des pompistes en stations-service. En effet, leur rétablissement n'engendrerait qu'une dépense supplémentaire de quelques centimes par litre de carburant.

Un coût bien faible (et qui pourrait être réduit par le recours au RMA) au regard de celui de l'exclusion, généralement sous-estimé, faute d'y intégrer les retombées du chômage sur la santé des exclus, sur l'éducation de leurs enfants, sur la paupérisation des quartiers.

CONFIER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI À CEUX QUI PEUVENT AGIR



Une économie de la proximité qu'il faut donc bâtir, en s'appuyant sur ceux qui peuvent efficacement jouer le rôle de chef d'orchestre: les exécutifs locaux, et plus particulièrement municipaux et départementaux. Car, si la création d'emploi sur le plan national dépend en grande partie des incitations directes ou indirectes de l'État, les collectivités locales sont mieux outillées pour convaincre les acteurs de proximité de s'impliquer dans la création d'emploi.

C'est le cas des départements, dont le rôle économique est souvent méconnu, alors qu'en zone rurale notamment il peut être déterminant. Ainsi, les conseils départementaux détiennent des responsabilités étendues, non seulement en matière d'insertion, mais également sur le secteur médico-social (services à la personne, établissements d'hébergement...), qui constitue parfois le premier employeur du département. De même, les villes ont une légitimité indiscutable pour associer tous les acteurs de l'emploi et optimiser ainsi leur action. Elles détiennent en effet une remarquable connaissance de la situation économique locale, ainsi que des besoins futurs. Et leurs relations suivies avec les entreprises, les chambres consulaires, les partenaires sociaux, les organismes de formation sont autant de points d'appui.

Pourtant, celles-ci ont du mal à préserver leur rôle de développeur économique. En effet, le paysage de l'emploi et de l'insertion ne cesse d'être modifié. Ainsi, les départements qui s'étaient for-

tement investis dans la création d'emplois à travers les commissions locales de l'insertion (CLI), mises en place avec le RMI, ont été déstabilisés par la suppression des dites commissions lors de la création du RSA. De leur côté les villes, qui s'étaient fortement impliquées dans les maisons de l'Emploi (dont certaines offraient un bilan particulièrement encourageant), ont été totalement désorientées par la création de Pôle emploi, qui privilégie d'autres formes d'organisation dans la coordination des acteurs de l'emploi. Il s'avère donc urgent de stabiliser et de renforcer les responsabilités des départements et des villes sur l'insertion et l'emploi. Ce qui permettrait d'adapter les règles du jeu aux réalités locales. Car cette condition est indispensable pour encourager la capacité d'innovation des acteurs, qu'ils soient issus du monde de l'entreprise, du secteur public ou du secteur associatif.

REMOTIVER LES PERSONNES EN RÉORIENTANT LE TRAVAIL SOCIAL



Ce qui apparaît nécessaire sur le terrain économique l'est aussi sur le terrain social, de manière à mieux soutenir ceux qui, parmi les bénéficiaires du RSA, ont besoin d'un accompagnement complémentaire. Il faut souvent reconstituer les conditions d'une vie normale en matière de santé, de logement, de mobilité... Mais surtout s'attacher au maintien d'un tissu relationnel, car c'est l'isolement qui produit l'exclusion sociale. Or paradoxalement, nous avons un ratio élevé de travailleurs sociaux, au regard de pays semblables, mais ils sont de moins en moins nombreux à s'impliquer dans la vie des quartiers. À l'origine de ce constat, des freins réels: la complexité des organisations, la fièvre bureaucratique, les incohérences décisionnelles.

Pourtant ces difficultés ne doivent pas empêcher une adaptation du travail social aux nouvelles réalités économiques et sociétales. Il y a quarante ans son rôle principal consistait à aider des personnes fragilisées par leur histoire personnelle à intégrer

un environnement stable. Aujourd'hui, celui-ci étant à son tour dégradé, les professionnels vont devoir également contribuer à sa restauration. Car sans un contexte humain propice à la reconstitution d'un "capital social" pour chaque personne, aucun projet individuel ne peut réellement aboutir. Pour y parvenir, les travailleurs sociaux doivent donc réorienter leur action du soutien individuel vers le soutien collectif, en participant notamment à la revitalisation des liens sociaux dans chaque bassin de vie et si possible à la création de réseaux d'entraide entre tous les habitants. Car si ces réseaux étaient exclusivement réservés aux "dshérités", le risque serait grand d'enfermer le groupe dans un "isolement collectif".

Il ne s'agit donc plus de se satisfaire du seul accompagnement social des personnes, fût-il réalisé sous la forme d'actions collectives. Il s'agit maintenant de passer d'une logique de publics à une logique de territoire, axée sur la mobilisation de toutes les personnes susceptibles d'apporter leur contribution à la vie sociale du quartier. Et au moment où chacun reconnaît que le travail social est confronté à une crise de sens, seul ce type de démarche peut permettre qu'il se repositionne comme force d'animation de réseaux, mais aussi comme force de proposition auprès des collectivités locales pour tout ce qui peut aider à créer du lien social.

Ces nouvelles opportunités auront ainsi le mérite d'encourager les professionnels à s'appuyer davantage sur les potentialités des familles. Car la formation des travailleurs sociaux, ces dernières années, n'a pas suffisamment valorisé l'importance d'équilibrer expertise et empathie pour découvrir, derrière les faiblesses des personnes, leurs qualités. Encore une fois s'affirme la nécessité de promouvoir dans toutes les cultures professionnelles l'importance de "faire confiance" à la fois comme atout déterminant de l'accompagnement individuel et comme levier collectif de socialisation. Et ce changement de regards et de postures dans le travail social est d'autant plus nécessaire qu'il serait pour le moins paradoxal de demander à tous les habitants d'être plus fraternels, si les acteurs de la solidarité n'en faisaient pas eux-mêmes leur priorité. ■